

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SEANCE du 24 juin 2025

convocation du 17 juin 2025

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames : Laurence DUVAL, Maud CADARIO,
Messieurs : Michel TRONEL, René GOBEAUT, Jean GRUMIAUX,
Dominique MULOT, Vincent SORET, Christophe LEROUX

Absents excusés :

Agnès SERGENT pouvoir à Laurence DUVAL
Francis VALLET-DUCLOS pouvoir à Christophe LEROUX
Cyrille DESORMEAUX pouvoir à Vincent SORET

Absente : Madame Pauline DUPONT

Secrétaire de séance : Christophe LEROUX

La Séance est ouverte à 20h30

1. **Délibération : Tarifs cantine scolaire**

Le prix d'achat des repas enfant et adulte sera revalorisé par le fournisseur La Normandie à compter du mois de septembre 2025. A cela s'ajoute la hausse des frais de fonctionnement, de personnel de cantine et des fluides.

Afin de répercuter partiellement cette hausse sur le prix de vente du repas aux familles et aux enseignants il est proposé de revaloriser les tarifs de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Canappeville décide d'augmenter le prix du repas scolaire de 0.20 €. Il sera appliqué les tarifs suivants au 1^{er} septembre 2025 :

- Restauration scolaire enfant : 4.20 € le repas
- Restauration scolaire adulte : 4.50 € le repas

2. **Délibération tarifs périscolaire 2025/2026**

Madame Le Maire informe le conseil municipal du coût annuel moyen des frais de scolarité par enfant comprenant uniquement les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses fixes, entre autres les fluides (chauffage, électricité) ont augmenté. Il est donc proposé une revalorisation des coûts appliqués aux familles comme suit :

Tarifs de l'Accueil Péri-Scolaire à la demi-heure		
Quotient familial	Tarifs 2024-2025	Proposition tarifs 2025-2026
Moins de 500	0,38 €	0,43 €
501 à 600	0,42 €	0,47 €
601 à 700	0,46 €	0,51 €
701 à 800	0,51 €	0,56 €
801 à 900	0,54 €	0,59 €
901 à 1000	0,58 €	0,63 €
1001 à 1100	0,62 €	0,67 €
1101 à 1200	0,66 €	0,71 €
1201 à 1300	0,71 €	0,76 €
1301 à 1400	0,74 €	0,79 €
+ de 1400	0,78 €	0,83 €

3. Délibération : Frais de scolarité pour les communes extérieures

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention et décider du tarif qui sera appliqué pour la commune de Mesnil Jourdain pour la participation aux frais de scolarité des enfants résidant la commune et scolarisés dans notre école pour l'année qui s'achève 2024/2025.

La participation de l'année 2019/2020 était de 960 € par enfant
La participation de l'année 2020/2021 était de 960 € par enfant
La participation de l'année 2021/2022 était de 970 € par enfant
La participation de l'année 2022/2023 était de 1000 € par enfant
La participation de l'année 2023/2024 était de 1030 € par enfant

Après analyse du coût réel des frais que représente la scolarité globale d'un enfant s'élevant en moyenne à 2235€ pour l'année 2024/2025, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter la participation aux frais de scolarité de 40€ soit un coût annuel par enfant **de 1070€**.

Le cout des frais de scolarité pour l'année 2025-2026 ne sera étudié qu'après coûts réels de dépenses en cours.

4. SIEGE27 : Délibération travaux extension réseau électrique salle polyvalente

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE doit entreprendre des travaux d'extension sur le réseau public d'électricité afin de pouvoir alimenter suffisamment la salle polyvalente pour ses travaux de rénovation énergétique.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : **21 000.00 €**.
- En section de fonctionnement : **1 360.00 €**

Pour une estimation totale des travaux d'environ : 45 000 TTC.

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2024, compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

5. SIEGE27 : Programmation 2026

Le SIEGE nous a transmis sa demande de recensement des projets dans le cadre de la programmation 2026.

Après analyse, Il est demandé :

- L'effacement des réseaux sur la place de l'église, après les travaux d'extension du réseau électrique pour la salle polyvalente.

6. Décision modificative n°1 : Modification d'imputation au budget investissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur d'imputation de chapitre a été faite lors de la saisie du budget 2025. L'écriture passée au chapitre 040 aurait dû être imputée au chapitre 041.

Afin de remettre le budget en équilibre, il faut passer les écritures suivantes à la section investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2184 (040) : Matériel de bureau et mobilier	-328,80	2051 (040) : Concessions	-328,80
2184 (041) : Matériel de bureau et mobilier	328,80	2051 (041) : Concessions	328,80
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide et vote la modification des imputations au budget 2025.

7. Aménagement sécurité Noyon : Accord de subvention

Mme le maire informe le conseil municipal que nous avons reçu l'accord de subvention du Département de l'Eure pour l'aménagement de sécurité à l'intersection des RD52 et RD 113 hameau Noyon et que les travaux vont pouvoir être

menés. Nous avons demandé à l'entreprise LDTP de Quittebeuf la réactualisation de son devis pour un montant de 15840€. Le conseil municipal a autorisé Mme le maire à le signer. Les travaux seront réalisés courant septembre 2025.

8. Devis armoire anti-feu pour archivage de l'Etat Civil

Lors de la préparation du budget, nous avons demandé à la société SEDI de nous transmettre un devis pour l'achat d'une armoire anti-feu pour l'archivage et la sécurité des documents d'Etat Civil, le montant était de 2220.38€ TTC. Le conseil municipal a validé le devis et autorise Mme le maire à le signer.

9. Devis TEAM RESEAUX : Modification éclairage place de l'église

A la demande de quelques riverains et pour des économies d'énergies, nous avons demandé à TEAM RESEAUX, notre prestataire en éclairage public d'établir un devis pour installer un système de variation de luminosité de l'éclairage de la place de l'église. Le devis s'élève à 486€. Le conseil municipal valide et autorise Mme le maire à le signer. La réduction de l'éclairage de 70% interviendra de 22h à 6h30.

10. Renouvellement de la convention La Normande pour la restauration scolaire

Après avoir fait un bilan de l'année écoulée avec les agents de la cantine, il est souligné que les repas correspondent aux attentes, tant en qualité qu'en quantité. Le conseil municipal a voté et autorise Mme le maire à renouveler la convention pour la fourniture des repas par la société LA NORMANDE pour une durée de 1 an.

11. Questions diverses

- L'installation de la structure de jeux qui devait être réalisée le 3 juin a été reportée le mardi 26 août au terrain multisports.
- Mr NIEL a fait une demande pour l'installation de ralentisseurs « Rue de l'église », une pétition nous a été remise en main propre ce jour pour signaler une vitesse semblant excessive malgré la présence de l'aménagement d'un STOP à l'angle de la route des Landes.
- Certains administrés recevront un courrier leur demandant de couper leur haie débordante qui gêne la circulation et la visibilité.

Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : mardi 9 septembre 2025 à 20h30. (Les dates annoncées restent prévisionnelles et sont confirmées par affichage de la convocation).
- Prochain conseil de classe : mardi 1^{er} juillet 2025

➤ **La séance est levée à 23h30**